

عن عائشة رضي الله عنها : أَنَّ قَرِيشًا أَهَمَّهُمْ شَأْنُ الْمَرْأَةِ الْخَزُومِيَّةِ الَّتِي سَرَقَتْ فَقَالُوا : مَنْ يُكَلِّمُ فِيهَا رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ؟ وَمَنْ يَجْتَرِئُ عَلَيْهِ إِلَّا أُسَامَةُ بْنُ زَيْدٍ حِبُّ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ؟

فَكَلَّمَهُ أُسَامَةُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ

قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أَتَشْفَعُ فِي حَدٍّ مِنْ حُدُودِ اللَّهِ ؟

ثُمَّ قَامَ فَاخْتَطَبَ فَقَالَ : أَيُّهَا النَّاسُ ! إِنَّمَا أَهْلَكَ الَّذِينَ قَبْلَكُمْ أَنَّهُمْ كَانُوا إِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الشَّرِيفُ تَرَكُوهُ وَإِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الضَّعِيفُ أَقَامُوا عَلَيْهِ الْحَدَّ

وَإِيْمُ اللَّهِ ! لَوْ أَنَّ فَاطِمَةَ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَرَقَتْ لَقَطَعْتُ يَدَهَا

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Les gens de Qouraych ont été préoccupés par l'affaire de la femme Makhzoumiya (*) qui avait volé.

Ils ont dit : Qui pourrait parler au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) la concernant ? Qui pourrait aller le voir si ce n'est son bien-aimé Oussama Ibn Zayd (qu'Allah les agrée lui et son père) ? Alors Oussama (qu'Allah l'agrée) lui a parlé.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Est-ce que tu intercèdes pour une peine parmi les peines d'Allah ? ».

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) s'est levé et a fait un sermon : « Ô vous les gens ! Certes ce qui a perdu ceux qui sont venus avant vous est que lorsqu'une personne noble parmi eux volait ils le laissaient mais si un pauvre parmi eux volait ils lui appliquaient la peine.

Je jure sur Allah que si Fatima, la fille de Muhammad, volait alors certes je couperai sa main ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°4304 et Mouslim dans son Sahih n°1688)